

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 868

Artikel: Une initiative désarmante
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019698>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une initiative désarmante

■ (ag) Une initiative pour un monde sans armes, pacifié, libéré de la pauvreté, plaidée par Jean Ziegler, dans son style le plus pur, désarme, sinon les arsenaux, du moins la contradiction.

Car si vous souhaitez peser les mots du texte et analyser leur portée (par exemple, que veut dire "garantir le bien-être de la nature"?), vous voilà suspects de parler pédantesquement de virgules quand la paix est en jeu, coupables de dissertar sur le sexe des anges dans Byzance assiégée. Toute critique est réputée mesquine, alors qu'il s'agit pour nous et pour notre pays, de contribuer au bonheur de l'humanité. Vous risquez, en guise de réplique, un regard sincèrement attristé: comment peut-on ne pas être pour la paix?

Je classe donc toutes les objections d'une discussion ordinaire.

● La Constitution est faite pour définir des règles fondamentales de l'Etat et non pas pour fixer une politique que les circonstances peuvent faire varier — A classer, d'ailleurs de bons auteurs admettent que la Constitution peut définir des buts; et l'on en donne des exemples. Art. 31^{bis}: "Dans les limites de ses attributions constitutionnelles, la Confédération prend des mesures propres à augmenter le bien-être général et à procurer la sécurité économique des citoyens".

● La Constitution contient des dispositions fondamentales contraires au but qui serait assigné à une politique étrangère prônant le désarmement intégral, si bien que l'on risque d'avoir un article 2^{bis} "faites ce que je dis", contraire à l'art. 18 "ce que je fais". "Tout Suisse est tenu au service militaire... L'arme reste en mains du soldat etc.." Ou encore art. 19, 20, 21. Sans parler de l'exportation d'armes, toujours autorisée, art. 41 — A classer, d'ailleurs la cohérence de la Constitution n'est pas sa qualité dominante, et puis le bon sens fera que ces articles sur la défense nationale seront désuets, quand l'art. 2^{bis} nouveau aura déployé tous ses effets internationaux.

● Il y a quelque paradoxe à déplorer l'absence de politique étrangère de la Suisse et de faire appel par voie d'ini-

tiative à l'opinion publique "sujet de l'histoire", tout en donnant le refus d'adhérer à l'ONU comme preuve de notre immobilisme. Car la démonstration — j'ai été dans le camp des vaincus — des sentiments profonds du peuple et des cantons fut sans appel. — A classer, d'ailleurs la démocratie ne connaît pas les jugements définitifs. On peut toujours en appeler d'un peuple mal éclairé à un peuple mieux éclairé grâce au 2^{bis}!

Ces objections étant ainsi classées, il faut bien discuter l'essentiel. Car il est vrai que le surarmement connaît des proportions suicidaires et économiquement insupportables. Le rapport entre le fantastique gaspillage de ressources scientifiques, financières et la pauvreté du Tiers-Monde n'est pas artificiel. Le pape tient un même langage. Un rappel encore. L'endettement du Tiers-Monde atteint le chiffre inouï de mille milliards, mais les dépenses militaires annuelles sont de 800 milliards de dollars. Chaque année, presque l'équivalent de la fantastique dette accumulée des pauvres. Et comment dès lors ne pas poser la question: que faire?

Sur les 800 milliards de dollars de dépenses militaires mondiales, la part de la Suisse est de 2. Soit le 0,25%.

Personne ne soupçonne la Suisse de visées militaires. Elle est neutre. Elle ne possède pas d'armes nucléaires. Elle ne sert pas de base à des lanceurs.

Dès lors, dans l'arène internationale, sa capacité est limitée à la fois parce qu'elle pèse peu et parce qu'elle n'a pas de contre-partie à offrir sur le plan militaire.

Il y a distorsion totale entre le but assigné à l'art.2^{bis} et notre capacité d'influence. On dira qu'importe: ce n'est pas une raison pour ne rien faire, l'utopie doit l'emporter sur le réformisme.

Ici, pour moi, le coeur du débat. Jouer avec les "grands mots" sans que la réalité bouge d'un pouce, afficher un objectif hors de portée, c'est affaiblir (parfois pervertir) le langage commun.

Rien n'est pire que les constitutions qui définissent des droits ou fixent des objectifs sans portée pratique. On sait que la constitution de l'URSS est très "démocratique", on sait que les pays de l'Est ont signé les accords d'Helsinki. Partout, même dans la vie quotidienne, y compris par la propagande ou la publicité, on joue avec les mots-illusion, les mots trompe-l'oeil. Pour moi, la paix est mieux servie par le respect de la parole et la recherche scrupuleuse d'un accord sur le sens que par les formules généreuses (ou creuses: mais qu'est-ce donc que ce bien-être de la nature qui serait garanti?).

La Suisse a un rôle international à jouer. Financièrement, elle est forte. Militairement, elle pèse 0,25%. Mais sa part à l'activité financière internationale, c'est 10%.

Sa solidarité, dans ce domaine essentiel, est inférieure à ses moyens réels. Elle ne tient pas son rang. Là, elle ne respecte pas les mots, faute d'une action qui soit à la mesure de ses possibilités. Là, elle pourrait servir immédiatement, réellement, étant prise au sérieux. Là, elle parlerait en connaissance de cause: son but ne serait pas par-dessus tête. Dans la construction de la paix qui n'est pas à une seule entrée, la Suisse, quoique condamnée à la modestie par sa situation de petit pays, pourrait concilier la politique et l'action, mieux que verbale.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley

Rédacteur: Marc-André Miserez

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy / Catherine Dubuis

André Gavillet / Raoul Ghisletta

Yvette Jaggi / Wolf Linder / René Longet

Charles-F. Pochon / Victor Ruffy

Points de vue:

Jean-Louis Cornuz / Jean Ziegler

Abonnement:

63 francs pour une année

Administration, rédaction:

Case 2612, 1002 Lausanne

Saint-Pierre 1, 1003 Lausanne

Tél: 021 / 22 69 10 CCP: 10 - 15527-9

Composition et maquette:

Domaine Public

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA